
Pétition de la société populaire de Charolles réclamant vengeance et hommage en mémoire du représentant Beauvais, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire de Charolles réclamant vengeance et hommage en mémoire du représentant Beauvais, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 346-347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39604_t1_0346_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Maisons-Alfort informe la Convention nationale qu'elle vient de déposer sur l'autel de la patrie le reste des dépouilles de son fanatisme, et tous les métaux inutiles qui pouvaient encore souiller son territoire; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des tyrans du dehors et du dedans.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du maire de la commune de Maisons-Alfort (2).

« Citoyen Président,

« La commune de Maisons-Alfort, craignant de faire perdre à la Convention des moments précieux, se borne à t'annoncer qu'elle vient déposer sur l'autel de la patrie le reste des dépouilles de son fanatisme, et tous les métaux inutiles qui pouvaient encore souiller son territoire, lorsque la patrie en danger les réclame. Nous t'annonçons que tous les citoyens aisés de notre commune s'empressent de préparer des chemises pour les défenseurs de la République. La commune de Maisons n'a pas cessé d'être dans les principes révolutionnaires quoiqu'une grande partie de ses enfants aient été faits prisonniers par les satellites des despotes. Vous êtes armés de la vengeance nationale et elle attend tout de votre zèle pour venger les outrages faits au peuple français : elle vous invite à rester à votre poste jusqu'à l'entière destruction des tyrans du dehors et du dedans.

« Au nom de la commune.

« PORET, maire. »

La Société populaire de la Réunion-sur-Seudre (la Réunion-sur-Seudre), ci-devant la Tremblade, écrit en ces termes :

« Vous avez décrété que Pitt, ministre du gouvernement britannique, est l'ennemi du genre humain. Le terme d'une guerre que ce monstre alimente du sang et de la sueur de ce peuple égaré, doit être le terme de sa trop longue existence. Hâtez-vous donc d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en décrétant que la République française n'entendra aucune proposition de paix avec le gouvernement britannique, que la tête de l'infâme Pitt n'ait roulé au pied de l'échafaud.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de la Réunion-sur-Seudre (4).

La Société populaire de la Réunion-sur-Seudre, (ci-devant La Tremblade), à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Vous avez décrété que Pitt, ministre du

gouvernement britannique, est l'ennemi du genre humain. Ce ministre pervers ne cesse de donner des preuves de sa haine profonde pour la liberté française. Dilapidateur des finances d'une nation trop aveugle; prodigue impudent de son or pour nous donner des fers, il ne peut respirer longtemps, convaincu de ses prévarications ministérielles : le peuple qu'il abuse, en consommant sa ruine, ne tardera pas à lui faire expier ses forfaits inouïs.

« Le terme d'une guerre que ce monstre alimente du sang et de la sueur de ce peuple égaré, doit être le terme de sa trop longue existence. Hâtez-vous donc, citoyens représentants, d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en décrétant que la République française n'entendra aucune proposition de paix avec le gouvernement Britannique, qu'après que la tête de l'infâme Pitt aura roulé au pied de l'échafaud.

« Le 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

(*Suivent 68 signatures.*)

La Société populaire de Charolles demande vengeance de l'assassinat du représentant Beauvais; vous avez décerné, dit-elle, les honneurs du Panthéon à Michel Lepeletier, qui a péri comme Beauvais pour la cause de la liberté; le même honneur n'est-il pas dû à l'un comme à l'autre?

La mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi de l'adresse au comité d'instruction publique sont décrétés (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Charolles (2).

« Charolles, le 5^e jour de la 1^{re} décade de brumaire (*sic*) de l'an II de la République française, une, indivisible, et démocratique.

« Citoyens représentants.

« Un crime de lèse-nation a été commis en la personne du représentant Beauvais, par une violation atroce de tous les droits. Son sang a coulé, son ombre plane sur vos têtes et demande vengeance contre les auteurs d'un pareil forfait. La nation outragée l'attend avec impatience pour sécher les larmes que la mort de ce martyr de la liberté fait couler.

« Mais ce n'est pas assez de venger sa perte, il faut encore dresser des autels à sa mémoire.

« Vous avez décerné les honneurs du Panthéon à Michel Lepeletier qui a péri, comme Beauvais, pour la cause de la liberté; le même honneur n'est-il pas dû à l'un comme à l'autre? C'est à vous, législateurs, à prononcer, les

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 222.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 223.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 223.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1227.

membres de la Société populaire de Charolles vous y invitent. »

(Suivent 31 signatures.)

La Société populaire d'Étampes envoie à la Convention nationale l'extrait de son procès-verbal relatif aux traits de courage d'un sans-culotte nommé Donat, qui est descendu dans un puits pour en retirer un volontaire qui y était tombé, et qui a réussi à lui sauver la vie; cette Société envoie encore quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, montant à 3,004 liv. 7 s., outre la remise de plusieurs lettres de prêtrise qui ont été brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi de l'adresse au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Étampes (2).

« Étampes, le 5 frimaire an II.

« Citoyen Président,

« La Société populaire d'Étampes fait passer à la Convention l'extrait de son procès-verbal d'hier (3) relatif à un trait de courage d'un sans-culotte qui ne surprendra pas la Convention, tant elle est accoutumée aux belles actions des républicains.

« Ci joint quatre états de dons faits par les sans-culottes du district d'Étampes, dons qui seront suivis de plusieurs autres.

« Vive la République!

« Baron DELISLE, président; GÉROSME, secrétaire. »

A.

Extrait des délibérations de la Société républicaine des sans-culottes d'Étampes, des 26, 29 vendémiaire, 6, 7, 9, 21 et 23 brumaire l'an II de la République une et indivisible (4).

Séances présidées par Couturier, représentant du peuple.

Les citoyens ont fait offrande des sommes et objets ci-après, pour être employés aux frais des mesures révolutionnaires, et les effets au service des armées :

La citoyenne Devernay, femme Des Blancs, a fait offrande de la somme de douze sols, ci..... 0 l. 12 s.

plus une paire de guêtres.

Le citoyen Boulemier a fait don de la somme de sept livres quatre sols en numéraire..... 7 4

La citoyenne Sibillon a fait don de plusieurs pièces de galon.

Le citoyen Le Libre a fait don de la somme de quatorze livres huit sols en numéraire..... 14 8

Le citoyen Clartau, maire a déposé plusieurs croix dites de Saint-Louis, remises à la municipalité, dont mémoire.

La citoyenne Bruère a fait offre en numéraire de la somme de..... 2 4

Le citoyen Chapeau a fait offrande en numéraire de la somme de..... 24 »

Les jeunes citoyennes de la commune ont fait don de la somme de soixante-dix livres en assignats..... 70 »

Le citoyen Girault a fait offre du produit de sa lettre de maîtrise. Mémoire.

La citoyenne Lamy a fait don de la somme de trois livres en numéraire, ci..... 3 » plus deux bracelets et un bijou en argent.

Le citoyen Le Roux a fait don d'un chapeau pour la cavalerie.

Le citoyen Romond a fait don d'une dragonne et de deux épau-lettes en or.

Le citoyen Foignet a fait don d'une dragonne en or.

Le citoyen Étienne Gerome a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Fiorac Maugars aîné, a fait don de la somme de.. 50 »

Le citoyen Gillot, juge de paix, a fait don de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gerôme l'aîné, a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Théodore Rousseau a fait don de la somme de..... 200 »

Le citoyen Farges père, a fait don de la somme de..... 25 »

plus une paire de boucles d'argent.

Le citoyen Narcisse Sureau... 30 »

Le citoyen Chanon Venard a fait offre de la somme de..... 25 »

Le citoyen Roscleur a fait offrande de la somme de..... 50 »

Le citoyen Gillet a fait offre de la somme de..... 50 »

plus six chemises et un manteau bleu.

Le citoyen Sibillon a fait offre de la somme de..... 50 »

1.051 l. 8 s.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 223.

(2) Archives nationales, carton F¹⁰ 879, dossier Étampes.

(3) Le procès-verbal de la Société populaire d'Étampes et l'un des quatre états de dons n'étaient pas joints à cette lettre.

(4) Archives nationales, carton F¹⁰ 879, dossier Étampes.

Lesquels dons et offres ont été déposés sur le bureau et remis au président, et il en a été arrêté mention honorable au procès-verbal.

Le citoyen Boulemier, ex-chanoine, a déposé